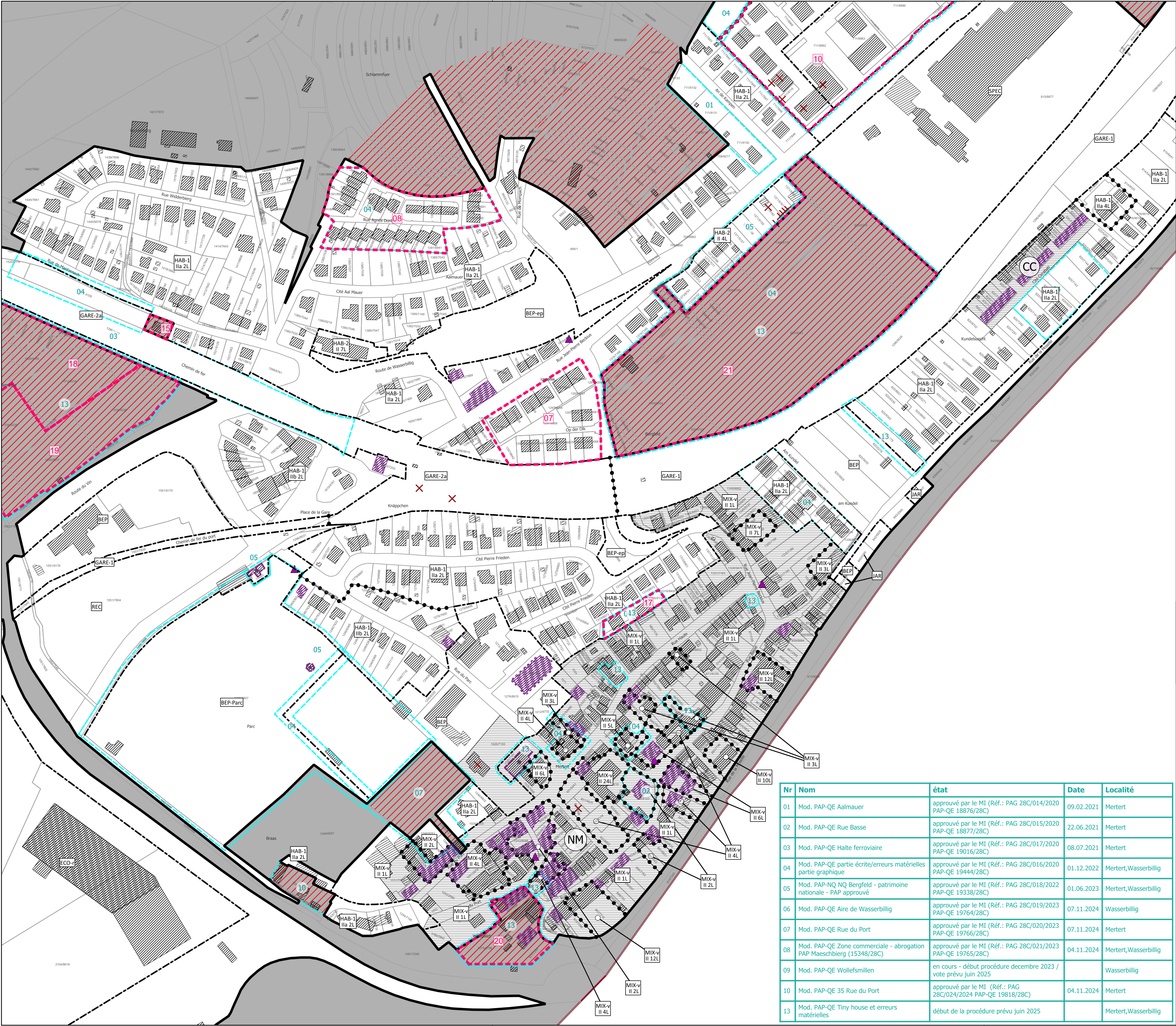




Légende du plan d'aménagement particulier

Délimitation du PAP et des zones du PAG:

Délimitation du PAP

Délimitation des différentes zones du PAG

Délimitation de la densité dans les différentes zones

Nombre de niveaux pleins et de logements par parcelle:

I, II, III

nombre de niveaux pleins

L1, L4, L6

nombre de logements**Éléments à sauvegarder:**Alignement d'une construction existante à préserverConstruction à conserverGabarit d'une construction existante à préserverPetit patrimoine à conserverZones ou espaces définis en exécution de disposition spécifiques relatives à la protection des sites et monuments nationaux**Servitudes urbanistiques de type environnement construit**«Noyau de Mertert»«Cité Cérabati»«Val fleuri»«Rue du Bocksberg»«Rue Duchscher»**à titre indicatif:**Plan d'aménagement particulier dûment approuvé ou en cours d'approbationZone soumise à un plan d'aménagement particulier «nouveau quartier»

Fond de plan (PCN 27.05.2024):

Parcellaire (PCN2024)

Bâtiment existant (PCN2024)

Limite communale

Bâtiment démoli (photo aérienne ACT 2018)

Bâtiment ajouté (photo aérienne ACT 2018)

INDICE	DATE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR	MODIFICATION
C	09.09.2021	VKS	CLA	Version coordonnée suite à la modification approuvée (03)
D	01.12.2022	VKS	CLA	Version coordonnée suite à la modification approuvée (04)
E	01.06.2023	VKS	CLA	Version coordonnée suite à la modification approuvée (05)
F	14.01.2025	VKS	CLA	Version coordonnée suite aux modifications approuvées (06,07,08,10)
G	07.05.2025	VKS	CLA	Version coordonnée suite à la modification en cours (13)

MAIRTERTY WAASSERBILLEG

COMMUNE DE MERTERT

PROJET

PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER - QUARTIER EXISTANT

PLAN DE REPÉRAGE

VERSION COORDONNÉE SELON LES MODIFICATIONS APOUVÉES

OBJET

05 - Localité de Mertert 01

BUREAU D'ETUDES

4, rue Albert Simon
L-5315 Contern
T (+352) 26 390-1
LSC360.lu

DESSINÉ PAR

VIVIANNE KEILS

DATE

24.05.2018

VÉRIFIÉ PAR

CELINE LA MONICA

ÉCHELLE

1:2.500

CONTRÔLE PAR

CAROLINE DROUARD

FICHER

P:\LSC360\2023\20233330-27-ZLM_PAG_PAP-QE_Mertert_gestion version coordonnée\G_Version coordonnée\PAP-QE

PLAN N°

20140506-URB_MERT_PAP-QE_05_Mertert_01_VC_13

1. Toutes les informations et les dimensions sont à valider avant la construction. Pour l'exactitude des mesures l'entrepreneur est responsable. Elles sont non conformes aux plans actuels. L'entrepreneur doit attester le bureau d'études descriptif, avant le début de la construction. Toutes modifications non déclarées ne seront pas prises en compte.

2. Toutes les indications sont à valider selon les normes EN10350-1, 2 et 3 avant la reproduction actuellement en vigueur.

3. Les plans actuels sont en ligne à nos modifications à nos conditions de chantier le dimanche.